

Compte-rendu de la CAPA avancement des certifiés 2011

BARRES DES PROMOTIONS CERTIFIES 2010-2011

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX					CHOIX				
	Note	Anc. corps	Anc. éch	Mode d'accès	Âge	Note	Anc. corps	Anc. éch	Mode d'accès	Âge
5 ^e	76.50	04a00m00j	02a00m00j	anc	13/12/81					
6 ^e	79.50	06a00m00j	02a00m00j	GC	18/03/80	76.00	07a00m00j	02a06m00j	anc	12/09/63
7 ^e	82.00	09a00m00j	2a00m00j	choix	10/09/76	79.00	09a00m00j	02a04m04j	-	-
8 ^e	84.00	12a00m00j	02a06m00j	GC	05/02/74	81.00	12a00m00j	02a01m00j	-	-
9 ^e	85.50	14a00m00j	02a06m00j	-	-	82.50	11a00m00j	03a10m04j	-	-
10 ^e	88.00	09a00m00j	-	-	-	85.00	-	-	-	-
11 ^e	89.00	21a00m00j	-	-	-	86.00	15a00m00j	04a01m23j	-	-

La CAPA s'est tenue le mardi 4 janvier 2011. Elle a examiné les promouvables au Grand Choix et au Choix entre le 1/09/2010 et le 31/08/2011.

Depuis plusieurs années, le SNES ne cesse de dénoncer l'effet pénalisant que constitue l'absence d'inspection pour les plus jeunes et les retards d'inspections pour les plus anciens. Ainsi pour le passage au 5^{ème} échelon, 75% des collègues promus ont été inspectés alors que 75% des non promus ne l'ont pas été !

Les corps d'inspection semblent prendre néanmoins la mesure du problème en lien avec l'accès à la hors-classe. **La revendication d'une revalorisation des notes pédagogiques que nous promouvons depuis plusieurs années** fait son chemin puisque l'inspection a ajouté, en général, 1 point à la dernière note d'inspection aux collègues promouvables au 11^{ème} échelon et n'ayant pas eu une inspection depuis plus de huit ans. Cette disposition reste insuffisante car elle ne permet pas de retrouver une note pédagogique en adéquation avec son échelon actuel.

Nous continuerons à revendiquer pour tous les collègues, quel que soit leur échelon, le droit à pouvoir être examinés avec une note pédagogique revalorisée lorsque l'inspection a eu lieu il y a plus de 5 ans.

Par ailleurs, nous avons fait réintégrer dans le tableau d'avancement des collègues qui avaient été oubliés par l'administration : **la fiche syndicale reste un outil efficace pour faire valoir ses droits.**

Le travail de commissaires paritaires du SNES-FSU, élus lors des élections professionnelles par la majorité des collègues de l'académie, permet de faire avancer l'ensemble des dossiers individuels de carrière mais aussi d'obtenir des avancées collectives à travers des revendications telles que la réévaluation des notes pédagogiques pour un réel examen équitable de tous les collègues.

Les commissaires paritaires académiques du SNES